

Bulletin numéro 12 – Mardi 11 janvier 2022

LE LIEN

Saison 2021/2022



Infos et Courriers	Brevet Fédéral Foot	Protocole sanitaire	Gestion des Championnats	Arbitres	Commission de Discipline
•page 2	•page 3	•page 5	•page 6	•page 8	•page 9

Comité FSGT 93
165 rue de Paris - 93000 BOBIGNY



www.fsgt93.fr
Contact : 01 48 31 12 59 - accueil@fsgt93.fr

COMMISSION DE FOOTBALL COMITE 93

Présents : Marc HALLIDAY – Jean Paul HATTERER – Fred SAFRAOUI

Excusés : Yannick LAINE

1. Infos et Courriers

PV du mardi 11 janvier 2022

- Bulletins reçus :
- Comité 78 : Bulletin Foot n° 9
- Comité 93 : Lien n° 11

Contacts	Numéros	Horaires
Secrétariat Commission et Gestion : Jean Paul HATTERER	01 48 31 12 59 jphatterer@fsgt93.fr	Tous les mardis à partir de 17H00/17H30 jusqu'à 20H00
S/c des arbitres : Fred SAFRAOUI	01 48 31 12 59	
S/c des litiges : Jean Pierre JOLY – René RIZZO	01 48 31 12 59	

- Pour permettre à la Commission de réaliser une bonne gestion des championnats, les clubs sont priés de bien vouloir enregistrer le résultat de leur rencontre dans les 48h après son déroulement [ex. rencontre du samedi, obligation de saisie jusqu'au dimanche soir].
- L'envoi de la copie électronique de la feuille de match doit être réalisé par le club vainqueur ou le club recevant en cas de résultat nul dans le même délai à l'adresse de messagerie accueil@fsgt93.fr . Il n'est plus nécessaire d'effectuer un envoi par courrier, par contre il est demandé au club chargé de l'envoi de conserver l'original jusqu'à la fin de la saison.

2. Brevet Fédéral d'Animation Football



Les footballs FSGT en région parisienne représentent plus de 1000 équipes et plus de 17000 adhérents. L'essentiel de la formation des animateurs, entraîneurs et responsables d'équipes s'opère sur le tas et dans les clubs. La FSGT propose une action de formation pour développer et reconnaître les compétences et l'expérience de tous ceux qui encadrent ces équipes.

Objectifs et finalités de la formation :

-  Disposer d'un diplôme reconnu qui garantit la reconnaissance des compétences pédagogiques et techniques à animer, encadrer, initier la pratique de toutes les formes de football de l'enfant à l'adulte, en toute sécurité.
-  Renforcer les capacités des stagiaires à développer des formes de pratiques visant à responsabiliser les adhérents, au service de la vie associative des clubs.

Contenus de formation : 7 séquences spécifiques de 2 ou 3 heures chacune en distanciel (visio) ou en présentiel.

- Gestion de groupe et des conflits
- Sécurité, physiologie, anatomie et santé
- Connaissance des publics
- Observation et analyse de match – Outils d'observation et mise en situation
- Construction et animation d'une séance / mise en situation pédagogique (4 séances pratiques)
- Initiation et découverte du Walking foot

Et une journée de tronc commun organisée par la Ligue Ile de France FSGT.

Conditions d'obtention du diplôme: Participer aux 7 modules sur une ou deux saisons...

- Pour obtenir le brevet fédéral il faudra participer aux 7 séquences, l'évaluation étant continue.
- Un livret de formation est ouvert lors de la première participation à un des 7 modules. Si à la fin de la saison 2021/2022 un ou plusieurs modules ne sont pas acquis, le ou la stagiaire pourra s'inscrire aux modules qui lui manquent lors de la saison 2022/2023.

La FSGT est une fédération omnisports. Le Brevet Fédéral d'Animation est un diplôme organisé sur plusieurs activités. Le tronc commun est l'ensemble des séquences communes à ces formations.

Elles représentent l'ensemble des connaissances et des compétences communes d'un animateur FSGT, quelle que soit son activité. Le tronc commun contient des séquences sur la connaissance de la FSGT, la pédagogie générale, la vie associative et la réglementation.

Coût : 80 € Ce montant prend en compte les frais pédagogiques et du matériel remis au stagiaire.

Public visé : Entraîneurs, animateurs, joueurs capitaines d'équipes de tous les footballs (foot en salle, foot auto arbitré à 7, foot à 11, foot jeunes, Walking Foot). Débutants ou confirmés. Licenciés FSGT, âgés de 16 ans minimum.

Dates de formation en Visioconférence et en Présentiel :

Les séances en salle se dérouleront au comité FSGT du Val de Marne à Ivry sur Seine (94) ou au siège de l'ES Vitry à Vitry sur Seine (94).

Les séquences sur le terrain se dérouleront dans le cadre du stage d'entraîneurs du club de l'ES Vitry durant la 2ème semaine des vacances de Pâques.



Lundi 7 février 2022 de 19h à 22h à Vitry sur seine :

- Observer un match pour décrypter les problèmes et mieux coacher son club.

Lundi 14 mars 2022 au comité FSGT 94 de 19h à 22h :

- Anatomie, Physiologie, Santé et sécurité. La préparation physique du footballeur.

Lundi 2, mardi 3, jeudi 5 et vendredi 6 mai 2022 de 19h à 22h à Vitry sur seine :

- Jeux à thèmes, exercices et situations de jeu
- Connaissance des publics
- La séance d'entraînement : principes et méthode, une séance sur le terrain encadrée par les formateurs.
- Mise en situation pédagogique (sur le terrain)

Lundi 30 mai 2022 de 19h à 22h à Vitry sur seine :

- Gérer et animer un groupe.
- Prévenir et gérer des conflits.

Date à déterminer :

- Initiation et Découverte du Walking Foot (sur le terrain)

Un samedi en juin 2022 : Journée

tronc commun

- Pédagogie générale
- Responsabilité juridique
- Vie et projet associatif
- Connaissance de la FSGT

Contacts et Renseignements :

LIF FSGT 01.49.42.23.24

FSGT 94 : 01.49.87.08.50



3.

 FSGT ILE-DE-FRANCE sport populaire !	COMPLÉMENT PROTOCOLE SANITAIRE FSGT - FOOTBALL COMPÉTITIONS DE FOOTBALL EN Île-De-France saison 2021-2022
---	--

Ce document est un complément au protocole sanitaire fédéral (www.fsgt.org) afin de préciser les mesures applicables dans les compétitions football (coupes et championnats) organisées par les organes déconcentrés de la fédération en Île-de-France (Ligue et Comités).

Il s'applique pour toutes les formes de football (foot à 11 – foot à 7 et foot à 5)

Mesures générales

1.1.1 Désignation d'un référent Covid

Au sein de chaque club, une personne référente sanitaire (ou un groupe de personnes) est chargée du suivi du protocole sanitaire.

Au sein de chaque équipe, il est nommé un référent COVID, qui sera garant du protocole sanitaire. Par défaut et sans autre information écrite de la part du référent sanitaire du club, le référent COVID sera le correspondant principal de l'équipe.

Il aura notamment pour mission de :

- Contribuer au suivi sanitaire de l'équipe dans le cadre des rencontres officielles. A ce titre, il devra être présent à chaque match à domicile de son équipe.
- Assurer la communication des différentes consignes et mesures d'hygiène auprès de l'ensemble des acteurs de la rencontre (joueurs et encadrement de son équipe, joueurs et encadrement de l'équipe visiteuse, arbitres et officiels).
- Vérifier l'application et le respect des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la rencontre et intervenir en cas de manquements constatés aux règles sanitaires.

Règles à observer en cas de virus circulant

2.1.1 Virus circulant au sein de l'équipe

Dans le cas où :

- Pour le football à 11 : plus de 3 personnes de l'équipe (à partir du 4^e cas)
- Pour le football à 7 et à 5 : plus de 2 personnes de l'équipe (à partir du 3^e cas)

sont testées positivement au CORONAVIRUS SARS-CoV-2 sur une période de 7 jours glissants, le virus est considéré comme circulant au sein de l'équipe.

Il appartient au référent Covid de l'équipe suivre et de comptabiliser les cas positifs au sein de son équipe.

Le référent COVID de l'équipe doit :

- Informer l'ARS ou LA CPAM de la situation. Celle-ci décidera des mesures à prendre pour l'ensemble des membres de l'équipe.
- Informer immédiatement son comité départemental par courriel.
- Fournir les attestations ARS des joueurs testés positivement au virus.

Le report des rencontres (7 jours minimum) ne sera envisagé que si :

- L'ARS impose un isolement de l'équipe. (L'attestation de l'ARS devra être fournie)
- Pour le football à 11 : 4 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe sur une période de 7 jours glissants. (Les attestations de l'ARS devront être fournies)
- Pour le football à 7 et à 5 : 3 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe sur une période de 7 jours glissants. (Les attestations de l'ARS devront être fournies)

Après étude des documents fournis, la Commission de gestion des compétitions pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant au sein de l'équipe concernée.

4. Gestion des Championnats

PV du mardi 11 janvier 2022

Courriers des clubs

ES CHEMINOTS COLOMBES B (N. Gharafi) – Vétérans Niveau A

Information sur les travaux rendant leur terrain impraticable pour la rencontre du 08/01 avec CM AUBERVILLIERS E : la rencontre est reportée à une date ultérieure.

ARDHIS FC (K. Benammar) – SM Niveau B

Déclaration de forfait pour la rencontre du 08/01 avec UA SOCIETE GENERALE B : pris note.

DYNAMO RICARIOCA (JM. Solal) – SM Niveau B

Information sur le non-déroulement de leur rencontre avec LES PIEDS CARRES FC en raison d'un effectif insuffisant pour leur adversaire.

CLUB 92 CMCAS (L. ANTUNES) – Vétérans Niveau A

Information relatifs aux travaux réalisés sur leur installation au Stade Nelson Mandela à La Garenne Colombes : les rencontres des 22/01 et 12/02 avec les équipes « D » et « E » du CM Aubervilliers auront lieu à 11H00.

ARDHIS FC (K. Benammar) – SM Niveau B

A la suite de leurs difficultés d'effectifs, le club doit déclarer forfait pour le reste de la 1^{ère} phase : pris note. Pour la seconde phase, une réflexion est en cours, nous vous souhaitons de résoudre vos difficultés et espérons vous revoir en février.

La Commission rappelle aux équipes qu'une rencontre de foot à 11 doit se dérouler obligatoirement avec un ou deux arbitres (officiels ou bénévoles) et avec deux arbitres assistants s'il n'y a qu'un arbitre de champ. Les articles 24 et 25 du règlement définissent les modalités de l'arbitrage, en particulier en cas d'absence d'un arbitre officiel.

Programmation des matches remis

SM VETERANS A - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 19 FEVRIER 2022		
Journée n°3	ASCO RUEIL B / AS COMMUNAUX DE PANTIN A	N.Mandela - 9h00 - Garenne Colombes 92
Journée n°3	CLUB 92 CMCAS / ES CHEMINOTS COLOMBES B	N MANDELA - 9H00- LA GARENNE COLOMBES
Journée n°3	CM AUBERVILLIERS D / FC ZARSA B	André Karman - 9h00 - Aubervilliers
Journée n°3	SCIENCES PO MEN IN BLACK / CM AUBERVILLIERS E	J-P.Wimille - 11h - Paris 16ème
Journée n°3	ASC BNP PARIBAS CTIP / UMASSAC B	L.Lumière - 9h - Paris 20ème
Journée n°3	TITANES CHILE FC / MBDA SPORT B	Poissonniers - 11h - Paris 18ème

SM VETERANS A - MATCH(S) A JOUER LE SAMEDI 16 AVRIL 2022		
Journée n°1	SCIENCES PO MEN IN BLACK / AS COMMUNAUX DE PANTIN A	J-P.Wimille - 11h - Paris 16ème
Journée n°1	CM AUBERVILLIERS E / CM AUBERVILLIERS D	A.Delaune - 9h00 - Aubervilliers

Résultats validés Championnat

SM GROUPE B - P1 - Journée n°6 - samedi 11 décembre 2021		Scores	Observations
RAPID VAL DE MARNE	LES PIEDS CARRES FC	2 - 2	Retour des Litiges

SM GROUPE B - P1 - Journée n°7 - samedi 08 janvier 2022		Scores	Observations
ARDHIS FC	UA SOCIETE GENERALE B	0 F - 3	
AS ING BANK	AS BARRACUDA B	1 - 5	
DYNAMO RICARIOCA	LES PIEDS CARRES FC	3 - 0 F	
AS GO WEST	USMT AUBERVILLIERS	FNP	feuille attendue pour le 18/01, sinon perdu par pénalité
VEOLIA AC	PARIS PANTIN FC	1 - 8	
RAPID VAL DE MARNE	CM AUBERVILLIERS A	1 - 1	

SM VETERANS A - Journée n°2 - samedi 08 janvier 2022		Scores	Observations
CM AUBERVILLIERS D	AS COMMUNAUX DE PANTIN A	4 - 0	
ES CHEMINOTS COLOMBES B	CM AUBERVILLIERS E	Reporté	
ASC BNP PARIBAS CTIP	ASCO RUEIL B	2 - 4	
CLUB 92 CMCAS	MBDA SPORT B	3 - 3	

Unités administratives

Equipes	championnat	date du match	Motifs et Nb UA	Total UA
CM AUBERVILLIERS A	SM - B	08/01/2022	Non présentation de licence [2 UA]	8
RAPID VAL DE MARNE	SM - B	08/01/2022	Feuille de match incomplète [1 UA]	3
LES PIEDS CARRES FC	SM - B	11/12/2021	Absence non justifiée à convocation [5 UA]	14

Sanctions Championnat

DIV	Date	NOM du joueur	N° Licence	CLUB	C	US
SM - VA	08/01/2022	JOULIE CHRISTOPHE	868443	CLUB 92 CMCAS	Blanc	0
SM - VA	08/01/2022	FROC ANTHONY	248278	MBDA SPORT B	Blanc	0

5. Arbitres

PV du mardi 11 janvier 2022

Présents : le Bureau des arbitres

Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins, les clubs peuvent consulter leur espace réservé sur le site des foots pour connaître le nom de l'arbitre désigné sur leur rencontre, mais aussi suivre l'activité de leur arbitre référent.

Formation d'arbitres

Les commissions départementales de foot à 11 organisent des formations à destination de leurs adhérents qui souhaitent acquérir une connaissance des règles et lois du jeu.

Ces formations sont organisées en distanciel (connexion à un ordinateur) ou en distanciel et présentiel.

Les informations et modalités d'inscription sont disponibles à la page d'accueil du site des foots (www.footfsgtidf.org)

Merci aux responsables et correspondants des clubs de diffuser largement cette information vers leurs joueurs.

Indemnités d'arbitrage dues par les clubs

DJ	Nom du club	Arbitre	Montant	Date match	Date limite
DM	AF BRAGADAS	EUGENE	50,00 €	17/10/2021	02/11/2021
VS	AS PARIS NORD	BATHILY	25.00 €	12/11/2021	24/12/2021

6. Commission de discipline

PV du mardi 11 janvier 2022

Présents : René RIZZO – Alain DELPORTE – Jean Pierre JOLY – Daouda BATHILLY

Excusés : Madani CHAOUCHE

Courriers :

Courrier d'excuse pour les joueurs du club de Rapid Val de Marne convoqués dans le cadre du dossier ci-dessous.
Appel téléphonique d'excuse de l'arbitre officiel convoqué dans le cadre du dossier ci-dessous.

Dossiers :

- Dossier n°1 : RAPID VAL DE MARNE – LES PIEDS CARRES FC du 11/12/2021 SM Niveau B

Après étude des pièces du dossier en sa possession (feuille de match, rapports de l'arbitre officiel et des joueurs et dirigeants du club RAPID VAL DE MARNE), en l'absence du joueur DIANI Moussa du club LES PIEDS CARRES FC qui n'a pas adressé de rapport malgré plusieurs relances, la Commission a entendu par téléphone l'arbitre officiel qui a confirmé que la rencontre avait bien eu sa durée totale, le résultat de la rencontre est donc entériné : RAPID VAL DE MARNE – LES PIEDS CARRES FC match nul 2 buts partout.

La Commission inflige 5 Unité administratives au club LES PIEDS CARRES FC pour absence non justifiée à convocation. La Commission décide de suspendre le joueur DIANI Moussa, licence 859799, du club LES PIEDS CARRES FC pour une durée de 6 mois fermes à compter du 11/12/2021 (article 44 tableau A, alinéa 11), requalifié le 11/06/2022.

«La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'appel (B.A.R) dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 19 du règlement disciplinaire de la F.S.G.T précisés à l'article 37 du règlement des compétitions de football à 11 en Ile de France.»

«Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel. »

Les suspensions en cours

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	VS	PARAGUAY	BILLASBOA BRITZ ALBERTO ANASTACIO	870694	Oui	Oui	22/10/2021		Suspendu, en attente de décision
75	DM	FC GENCITY	BENBAREK ZIED	879268	Oui	Oui	24/10/2021	24/01/2022	Suspendu pour 3 mois (article 44 - A -11)
75	DM	MAJESTICS UNITED	POUGARY ALLAN	884048	Oui	Oui	16/11/2021	16/02/2022	Suspendu pour 3 mois
75	LS	ASL ST GERMAIN	ZEMOURI MOULOUD	221183	Oui	Oui	08/12/2021		Suspendu pour 2 matchs
75	LS	ES CHEMINOTS COLOMBES A	HENANOU OMAR	876503	Oui	Oui	22/11/2021		Suspendu, en attente de décision
75	DM	MAJESTICS UNITED	GERNET DYLAN	55672533	Oui	Oui	07/12/2021	07/01/2023	Suspendu pour 13 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	DM	MAJESTICS UNITED	NEROVIQUE YOHAN	815406	Oui	Oui	07/12/2021	07/01/2023	Suspendu pour 13 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	VS	LOS MENORES FC	RIZO MUNOZ BRANDON ALBERTO	55766763	Oui	Oui	14/12/2021	14/01/2023	Suspendu pour 13 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
75	DM	FC GENCITY	CHAKLI YOUSSEF	879262	Oui	Oui	14/12/2021	14/04/2022	Suspendu pour 4 mois
92	VS	CICLON LATINO	FAJARDO LOGAN	55499704	Oui	Oui	15/10/2021	15/01/2022	Suspendu pour 3 mois
92	VS	BOCA JUNIOR	GRISALES BATIOJA SEBASTIAN	820951	Oui	Oui	19/11/2021		Suspendu pour 2 matchs
78	SM	USMT BOISSY HEMISPHERE	CROCHERAY SAMUEL	55767237	Oui	Oui	03/07/2019		Une interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
93	SM	CM AUBERVILLIERS E	OUTAHMOUCHE NABYLE	332837	Oui	Oui	21/04/2018	21/01/2022	Suspendu pour 45 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	LS	ASC VITRY	ABDOU MOHAMED SALIM	55508503	Oui	Oui	25/10/2021	25/02/2022	Suspendu pour 4 mois
93	SM	LES PIEDS CARRES FC	DIANI MOUSSA	859799	Oui	Oui	11/12/2021	10/06/2022	Suspendu pour 6 mois
94	SA	AS MALGACHE A	FILAHARA NORBERTHINO	680284	Oui	Oui	15/09/2020	15/06/2022	Suspendu pour 21 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	JS	FCV2M	FURCY ALEXANDRE	55764683	Oui	Oui	16/10/2020	15/10/2023	suspendu 36 mois Acte entraînant une blessure avec ITT supérieure à 5 jours

94	SA	NOVIS ACADEMY	SOW BABACAR	924018	Oui	Oui	11/12/2021		Suspendu pour 3 matches pour avoir participé au match du 11 décembre en étant suspendu
94	DM	FC ZARSA A	BATHILY ADAMA	55728138	Oui	Oui	21/11/2021	21/03/2022	Suspendu pour 4 mois [article 44 A 9]
94	SA	BLANKOK UNITED	AKKAL NADIR	684301	Oui	Oui	04/12/2021		Suspendu, en attente de décision
94	SA	TIMMY	DIALLO ALASSANE	901921	Oui	Oui	04/12/2021		Suspendu, en attente de décision
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	GOMES FILIPE	905923	Oui	Oui	12/12/2021		Suspendu, en attente de décision
94	SA	PEROU-UNI FC	GARCIA SOLIS EDDY REYNALDO	811839	Oui	Oui	11/12/2021		Suspendu, en attente de décision
94	SA	CS CHILI	HASSANI MOHAMED	907570	Oui	Oui	11/12/2021		Suspendu, en attente de décision
94	ME	GALACTICS AZZURI	DUBOIS CHARLES	55763843	Oui	Oui	22/12/2021		2 matches fermes assorti d'un sursis de 2 mois pour bousculade volontaire
94	ME	FC CHOISY LE ROI D	BOUGHRARA MOUNIR	863580	Oui	Oui	22/12/2021		Suspendu pour 2 matchs fermes assortie de 2 mois de sursis
94	ME	FC CHOISY LE ROI D	BOUDJEMAI YAZID	818102	Oui	Oui	22/12/2021		Suspendu pour 3 matchs assorti d'un sursis de 4 mois
LIF	SM	AS BARRACUDA A	FULA JESSY	821088	Oui	Oui	13/11/2021	13/01/2022	Suspendu 2 mois ferme [Article 44 Tableau A Alinéa 8]
LIF	SA	AS ZENAGA A	HAMANE IMAD	820279	Oui	Oui	20/11/2021	20/01/2022	Suspendu pour 2 mois fermes [Article 44 B20]
LIF	SA	AS ZENAGA A	BOUJRAD MOHAMMED	820286	Oui	Oui	20/11/2021	20/01/2022	Suspendu pour 2 mois fermes [Article 44 B23]
94		AS VIMARANENSES	MATEUS OLIVIER	55766276	Oui	Oui	12/06/2019	12/03/2022	24 mois fermes
94		AS VIMARANENSES	PIERRE FRANCOIS	501963	Oui	Oui	12/06/2019	12/03/2022	24 mois fermes
75	DM	TEAM AUTREMONDE 11	BENZITOUNI MOHAMED	909244	Oui	Oui	24/10/2021	24/04/2022	Suspendu pour 6 mois [article 44 A 11]